

une friandise gratuite!

Par mathou, le 01/04/2006 à 13:45

Pour tous les Nancéiens : saviez-vous que sur présentation de la carte d'étudiant aux stands alimentaires de la foire place carnot samedi et dimanche, on vous donne une friandise gratuitement ??

Non?

C'est normal...

[size=75:hoyp50py]... poisson pané d'avril, bwhahaha twistedound Mypemais nan, pas taper [/size:hoyp50py] [size=59:hoyp50py]Aaaaaah ! [/size:hoyp50py]

Par jeeecy, le 01/04/2006 à 14:34

si si taper!!!!!

Par Yann, le 01/04/2006 à 14:34

[img:3mxjh88b]http://smileys.sur-la-

toile.com/repository/Animaux/minifish1.gif[/img:3mxjh88b][img:3mxjh88b]http://smileys.sur-latoile.com/repository/Animaux/minifish1.gif[/img:3mxjh88b][img:3mxjh88b]http://smileys.sur-latoile.com/repository/Animaux/minifish1.gif[/img:3mxjh88b][img:3mxjh88b]http://smileys.sur-latoile.com/repository/Animaux/minifish1.gif[/img:3mxjh88b][img:3mxjh88b]http://smileys.sur-latoile.com/repository/Animaux/minifish1.gif[/img:3mxjh88b][img:3mxjh88b]http://smileys.sur-latoile.com/repository/Animaux/minifish1.gif[/img:3mxjh88b][img:3mxjh88b]http://smileys.sur-latoile.com/repository/Animaux/minifish1.gif[/img:3mxjh88b][img:3mxjh88b]http://smileys.sur-latoile.com/repository/Animaux/minifish1.gif[/img:3mxjh88b][img:3mxjh88b]http://smileys.sur-latoile.com/repository/Animaux/minifish1.gif[/img:3mxjh88b][img:3mxjh88b]http://smileys.sur-latoile.com/repository/Animaux/minifish1.gif[/img:3mxjh88b][img:3mxjh88b]http://smileys.sur-latoile.com/repository/Animaux/minifish1.gif[/img:3mxjh88b][img:3mxjh88b]http://smileys.sur-latoile.com/repository/Animaux/minifish1.gif[/img:3mxjh88b][img:3mxjh88b]http://smileys.sur-latoile.com/repository/Animaux/minifish1.gif[/img:3mxjh88b][img:3mxjh88b]http://smileys.sur-latoile.com/repository/Animaux/minifish1.gif[/img:3mxjh88b][img:3mxjh88b]http://smileys.sur-latoile.com/repository/Animaux/minifish1.gif[/img:3mxjh88b][img:3mxjh88b]http://smileys.sur-latoile.com/repository/Animaux/minifish1.gif[/img:3mxjh88b][img:3mxjh88b]http://smileys.sur-latoile.com/repository/Animaux/minifish1.gif[/img:3mxjh88b]

Par Blacky, le 01/04/2006 à 16:30

:lol: :arrow:

Et moi qui allait prendre le train Image not fourlichagetypettrokindvor type unknown

Par candix, le 01/04/2006 à 21:27

:(

ouais bah moi j'ai eu un rattrapage de cours cet aprem (super cadeau lmage not foun) det roette nou je sais meme pas comment dire c'est amusé à inventer un truc resultat on a gratté pendant 10

min sur un truc qui existait pas et elle etait contente Image not found or type unknown

c'etait un cours d'histoire des institutions judiciaires, on parlait des parlements, et des juridictions financieres

alors elle commence:

- la chambre des monnaies : blablabla

- la chambre du trésor : blablabla

- les cours des aides : blablabla

- la chambre des comptes: blablabla

- le chambre des decomptes (la j'ai un peu tiqué mais sans plus): blablabla

elle fait son truc pendant 10min sur la chambre des decomptes nous dit de relire nos notes (chose qu'elle ne nous fait jamais faire) personne ne tilte et la elle nous dit que tout ce qu'appyient d'exrire sur la chambre des decomptes on peut le

barrer parce que ca existe pas Image not fourlichage, petur blandwar type unknown

et pourtant c'etait tellement credible; tenir 10 min sur un poisson d'avril chapeau bas

Par deydey, le 01/04/2006 à 21:30

j'avoue! pour le moment il n'y a rien eu mais bon je m'attends au pire connaisant certaines amies

Par akhela, le 01/04/2006 à 21:35

lol moi j'ai eu un rattrapage de droit de la concurence et la prof à commencer son cours par

nous dire qu'elle l'annulait !!!! puis à rajouter "poisson d'avril" donc on a gratez 2 heures .

Par candix, le 01/04/2006 à 23:41

:shock:

quel humour les profs de droit franchement ... Image not found or type unknown

Par Pisistrate, le 02/04/2006 à 04:39

:shock:

[quote="candix":2ldchm7t]quel humour les profs de droit franchement ... Image not found or type unknown [/quote:2ldchm7t]

Si ça peut faire réfléchir deux minutes les étudiants sur leur façon de prendre leurs notes,

alors ça aura au moins servi à quelque chose Image not found or type unknown

Par mathou, le 02/04/2006 à 12:48

:lol:

Exact Image not four destyprofs mous disent souvent qu'ils font des concours en essayant de faire marquer n'importe quoi aux étudiants, et certains tombent dans le panneau.

:lol: :lol:

Mais la cour des décomptes, dis-donc... Image not fourldhage/pett/pokind/vorit type unknown

Par candix, le 02/04/2006 à 23:15

le probleme c'est que tout le topo qu'elle nous a fait dessus etait tout à fait possible

la cour des decomptes :

issue de la [i:2zsqo8g6]curia regis[/i:2zsqo8g6]

elle intervient en derniere instance sur toutes les affaires civiles et aministratives, le champ de compétence de cette chambre regroupe les matieres formellement attribuées par une ordonnance de 1669, et celles qui n'ont fait l'objet d'aucune attribution spéciale, et meme (virtuellement) celle attribuées à la chambre des comptes si elle ne peut pas fonctionner. N'echappe à cette chambre que les matieres qu'une texte spécial a expressement soustraite à sa compétence. Ses décisions sont de nature gracieuse.

Des le XVIe siecle, des chambres provinciales sont créées, au début du 18e siecle elles seront au nombre de 44 (1 par généralité)

L'appel est porté devant le Parlement, c'est la Tournelle financiere (la elle nous sort : il existe la tournelle criminelle (qu'on avait deja vu) mais aussi la financiere) qui recoit l'appel. La cassation se fait devant le Conseil du roi.

l'ordonnance de 1669 prevoit que cette chambre connait au criminel comme au civil, tous les proces touchant aux forets du roi et donc la chasse et la peche. Elle donne à la chambre sa structure definitive à 3 niveaux :

- 1er niveau (le plus bas): connaissance au 1er degres des petites infractions punissables d'une amende de moins de 12 livres
- 2eme niveau : amende de 12 à 100 livres
- 3eme niveau : à charge d'appel pour toutes les affaires de plus de 100 livres.

La somme en jeu est calculée en fonction des revenus déclarés du demandeur, divisé par le nombre d'objets litigieux, sauf si le demandeur peut apporter la preuve du montant réévalué par la requete présentée en 1ere instance

pour te pondre un truc comme ca... en plus ca va tellement vite que sur le coup t'as pas le temps de tilter

Par Cynthia, le 03/04/2006 à 09:08

bah enfin de compte grace a candix je ne maudit plus mes amis que j ai du déménager toute

la journée et qui m'a empeché d aller au cours de rattrapage samedi.... Image not found or type unknown